

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN2024-10-JL/VG/LD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20241029-DEC-2024-42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2024

Publication : 29/10/2024

DECISION N° 2024/42 - Demande de subvention – Travaux dans divers lieux de la commune

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

Dans la continuité du souhait de la ville d'effectuer les travaux de rénovation dans divers lieux et divers bâtiments. Cela permet de maintenir un cadre de travail sain et agréable à vivre, tout en reflétant une image positive de la collectivité. De plus, l'entretien des locaux contribue à la préservation de l'environnement en économisant de l'énergie. Et enfin, la ville de Grand-Couronne souhaite rénover et mettre aux normes une partie des extincteurs des bâtiments de la commune et mettre aux normes son RIA (Robinet d'Incendie Armée) au rez-de-chaussée de la Mairie.

A ce stade, ce projet s'évalue à 30 712,56 € HT comprenant :

- Réhabilitation d'une ancienne laverie (volets roulants, pose de fenêtres ...)	7 146.44€ ;
- Pose de volets roulants au groupe scolaire Picasso Maternelle et à l'espace Carmon	4 038.37€ ;
- Pose de portes au local jeunes de Delaune, à l'avant-scène et à la ludothèque	15 479.65€ ;
- Pose d'une ventilation dans le dortoir de l'école V. Hugo maternelle	1 425.90€ ;
- Mise aux normes des extincteurs dans divers lieux et du RIA en Mairie	2 622.20€.

Ces opérations sont éligibles au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 30 712,56 € HT soit 36 855,08 € TTC.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN2024-10-JL/VG/LD

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet : Travaux dans divers lieux de la commune	Montant HT de l'opération
Réhabilitation d'une ancienne laverie	7 146.44€
Pose de volets roulants au groupe scolaire Picasso Maternelle et à l'espace Carmon	4 038.37€
Pose de portes au local jeunes de Delaune, à l'avant-scène et à la ludothèque	15 479.65€
Pose d'une ventilation dans le dortoir de l'école V. Hugo maternelle	1 425.90€
Mise aux normes des extincteurs dans divers lieux et du RIA en Mairie	2 622.20€
TOTAL	30 712.56 €

Considérant les dépenses d'un montant de 30 712,56 € HT pour le projet des travaux dans divers lieux de la commune

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à de 30 712,56 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 28 octobre 2024

Fabrice RAOULT

Premier Adjoint au Maire

*Pour le Maire empêché par
délégation*

